



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu-Klarlack 50 ml

UFI

UFI: TJQG-P0FX-9006-NHD9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vernis pour l'hobby

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG

Asperger Strasse 4

71732 Tamm

Deutschland

No. de téléphone +49-7141/691-0

Service émetteur /
téléphone Department product safety

Adresse email de la
personne PRSI@marabu.com

responsable pour
cette FDS

Service émetteur /
téléphone Department product safety

Adresse email de la
personne PRSI@marabu.com

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Pour la France : + 33 (0)1 45 42 59 59, disponible 24/7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3

H226

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

EUH208 Contient *** Méthacrylate d'isobutyle, Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

No. CAS 108-65-6

No. EINECS 203-603-9

Numéro 01-2119475791-29

d'enregistrement

Concentration ≥ 10 < 20 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

STOT SE 3 H336

Méthacrylate d'isobutyle

No. CAS 97-86-9

No. EINECS 202-613-0

Concentration $\geq 0,1$ < 1 %

Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Protéger les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle en cas de contact possible avec le produit (voir section 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage du produit (voir section 2) et/ou dans la section 11. D'autres symptômes sont possibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); une épaisse fumée noire; Oxyde d'azote (NO_x); L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Veuillez porter des vêtements garantissant une protection complète contre les produits chimiques. Les vêtements des pompiers doivent être conformes à la norme européenne EN469.

Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Tenir à l'écart des sources d'ignition. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter d'inhaler les vapeurs. Pour les secouristes: Porter une protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection: voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage lors de l'application de la préparation. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)
Classe de température T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Si les conditions de stockage ne sont pas respectées, la durée de conservation minimale n'est plus garantie. Lorsque la préparation contient des solvants organiques: Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Vernis pour l'hobby

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	VLEP			
Valeur	275	mg/m³	50	ppm(V)
Valeur limite à court terme	550	mg/m³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp2011; Remarque: FT: 221				

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	EU			
Valeur	275	mg/m³	50	ppm(V)
Valeur limite à court terme	550	mg/m³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: SkinRemarque: 2000/39/EG				

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Voie d'exposition mode d'effet Concentration	dermale Effet systémique 796	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme par inhalation Effet systémique 275	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet systémique 320	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme par inhalation Effet systémique 33	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme par inhalation Effet local 33	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme orale Effet systémique 36	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Durée de la vie par inhalation Effet local 550	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Substance de référence	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,29	mg/kg
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,329	mg/kg
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	6,35	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Avant les pauses et après la journée de travail, veuillez vous laver les mains et/ou le visage. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Avant réutilisation, les vêtements de travail souillés doivent être nettoyés. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Si des travailleurs peuvent être exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils devraient utiliser un appareil respiratoire selon EN 140, équipé d'un filtre adapté à la fois aux particules et aux vapeurs, selon EN 14387, avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10 (par exemple, A2P3). La sélection de tout équipement de protection respiratoire doit garantir qu'il est adéquat pour réduire l'exposition pour protéger la santé du travailleur et est adapté à celui qui le porte, à la tâche et à l'environnement, en tenant compte des caractéristiques d'un facteur de protection caractéristique d'au moins 10 (par exemple, A2P3).

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

Utiliser des gants testés selon EN ISO 374.

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant > 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires testées selon EN ISO 16321-1 conçues pour protéger contre les projections de liquides.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. En cas de dépassement des valeurs limites d'émission prescrites par la loi, une installation de traitement de l'air appropriée doit être mise en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur incolore

Odeur de solvant

Point de fusion

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Point de congélation

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Substance de référence Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur env. 146 °C

Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Pression 1.013 hPa
Source Données de la littérature

inflammabilité

Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Substance de référence Acetate de 3-méthoxybutyle
Limite d'explosivité, inférieure env. 1,2 %(V)
Substance de référence Acetate de 3-méthoxybutyle
Limite d'explosivité, supérieure env. 7,7 %(V)
Source Données de la littérature

Point d'éclair

Valeur 44 °C
méthode ASTM D 6450 (CCCFP)

Température d'inflammabilité

Valeur env. 305 °C
Source Données de la littérature

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

valeur pH

Remarque Non applicable
Remarque La substance/le mélange est insoluble (dans l'eau)

Viscosité**cinématique**

Valeur 350 à 850 mm²/s
température 20 °C
méthode Dérivé de la viscosité dynamique

solubilité(s)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Pression de vapeur

Valeur 1,18 hPa
température 20 °C
méthode calculée

Densité et/ou densité relative

Valeur 0,948 g/cm³
température 20 °C
méthode DIN EN ISO 2811

Densité de vapeur relative

Valeur > 1
Source Données de la littérature

Caractéristiques des particules

Remarque

Non applicable en raison de la nature du produit

9.2. Autres informations**Autres données**

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Éviter les concentrations élevées de vapeurs de solvants. Respecter les consignes relatives à la ventilation (section 8).

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, substances fortement alcalines, substances fortement acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former à des températures élevées. Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange). Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme (voir section 1).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. système nerveux central. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. système nerveux central. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. système nerveux central. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. système nerveux central. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale,



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les système nerveux central.yeux.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

Non applicable en raison de la nature du produit

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Les déchets et les récipients vides doivent faire l'objet d'une classification conforme à l'ordonnance sue l'inventaire des déchets en vigueur.
Lorsque cette préparation est réduite à l'état de déchet, sa classification selon le catalogue européen des déchets est
Code de déchets CEE 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer.
Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification desemballages vides.
Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.
Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Le produit est visqueux; les récipients d'une contenance <= 450 l: Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Transporter conformément au paragraphe 2.3.2.5 du Code IMDG	
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		
Code de restrictions en tunnels	D/E		

Information pour tous les modes de transport



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE)	62	%	
COV (CE)	587,8	g/l	

Autres réglementations

Le produit est conforme aux exigences du règlement 2019/1021 sur les polluants organiques persistants.

Le produit répond aux exigences du règlement 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas soumis au règlement 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire PICCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire NZIOC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 8 / FR

Date de révision: 19.09.2024

N° de matière: 11060005000

remplace la version: 7 / FR

Date d'impression: 29.04.2025

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 3

Liquide inflammable, Catégorie 3

Skin Irrit. 2

Irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.